



BIOSYL LIMOUSIN

USINE À GRANULÉS

INDUSTRIE ÉCOREPONSABLE ?

RÉUNION PUBLIQUE - 30 OCTOBRE 2023

19H SALLE DE LA MAIRIE DE GUÉRET

CATHERINE COUTURIER

3 Place Piquetelle - Guéret 23000 - Tél : 05 19 37 00 81
✉ catherine.couturier@assemblee-nationale.fr



Le 18 Octobre 2023

Usine Biosyl et gestion durable des forêts est-ce compatible ?

Dans un contexte de sécheresse et de changement climatique intense où les indicateurs de mortalité des arbres sont tous en hausse et où la capacité de la forêt à absorber les émissions humaines de dioxyde de carbone s'effondre depuis une quinzaine d'années. Alors que la forêt limousine est l'une des rares forêts française en bonne santé et qu'il serait opportun de la protéger.

Il semble légitime de s'interroger sur le projet d'installation d'une troisième unité de production et sur son mode de gestion, à savoir l'utilisation de 80% d'arbres feuillus sur un rayon d'approvisionnement de 130 km.

Sur le territoire Français, il existe déjà deux usines BIOSYL. Les dirigeants de ces usines ont déjà démontré que l'origine des bois n'était pas leurs principales inquiétudes préférant se réfugier derrière les certifications (PEFC, Bois de France) censées garantir que les produits sont issus de forêts gérées durablement. En pratique, ces certifications sont largement insuffisantes. Notamment parce qu'elles permettent les coupes rases et l'utilisation du bois issue de son exploitation. Cela contribue à la destruction des écosystèmes et des sols forestiers. Pourtant, le gouvernement refuse toujours de légiférer pour les interdire et laisser place à une réelle gestion durable du bois.

Si la gestion sylvicole durable semble être assurée sur les parcs gérés par l'ONF, il n'en va pas de même pour les coupes effectuées sur les parcelles privatives peu ou pas soumises à des plans de gestion durable permettant la régénération de nos forêts et que leur capacités à absorber le CO2 ne soit pas détériorée.

Et alors que le dirigeant de BIOSYL affirme n'utiliser "que des sous-produits de l'entretien forestier, d'éclaircie, de régénération... pour lesquels les professionnels peinent à trouver des débouchés. Nous sommes la poubelle de la forêt ! Les seuls gros diamètres qu'on prend, ce sont les arbres malades, tarés, parasités ou pourris", cela interroge quand on sait que la quantité de sous produits fournit par l'ONF, issue des cinq départements limitrophes, ne représente que 10% des 85.000 tonnes prévues et que les coupes d'éclaircies ne sont pas dans la tendance actuelle qui lui préfère l'abateuse et la coupe à blanc.

Il est, de fait, conséquent de réclamer aux entreprises des engagements réels et sérieux sur l'origine et le mode de prélèvement des bois utilisés pour l'alimentation de leur industrie et que le dimensionnement de ces entreprises soit adapté à l'échelle locale afin de respecter un prélèvement sur la nature en adéquation avec une gestion durable et raisonnée.

Ainsi, Madame la députée, Catherine COUTURIER redit que le projet Biosyl Limousin à Guéret va à contresens de l'intérêt général de notre territoire et de la planification écologique reconnue incontournable jusqu'au sommet de l'État et demande à ce que soit réalisée une enquête publique sur son projet d'usine pour interroger les Creusois. Elle propose de venir en débattre lors de la réunion publique organisée le 30 octobre à 19h salle de la Mairie à Guéret.

Catherine Couturier,
Députée de la Creuse

Biographies des intervenants



**Vincent
MAGNET**



Administrateur du RAF depuis 2015. Technicien forestier, il a travaillé au Parc Naturel Régional de Millevaches en tant que chargé de mission Eau. Il est membre fondateur de l'association Nature sur un Plateau qui décrypte les informations locales forestières, informe et mène des actions pacifiques pour mesurer les enjeux et provoquer le débat sur le territoire du Plateau de Millevaches. Depuis 2015, Vincent Magnet mène une activité de conseil et accompagne toutes celles et ceux qui se questionnent sur la qualité de leur habitat. Attaché aux valeurs coopératives, il a fondé son activité "L'autruche éclairée" au sein de la coopérative Oxalis.

Ingénieur forestier de l'ENGREF3 École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, désormais AgroParisTech (Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement)
Coordinateur des campagnes chez Canopée Forêts Vivantes



**Sylvain
ANGERAND**
CANOPÉE
FORÊTS VIVANTES

Administratrice d'Adret Morvan, membre de la coordination de SOS Forêt France.

Droit public, ancienne journaliste et éditrice, aujourd'hui céramiste, Co-rédactrice pour la France Insoumise du livret thématique, "FORÊT : Respecter ce bien commun et ceux qui y travaillent", de l'Avenir en commun, le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022.



**Marie-Anne
GUILLEMAIN**



L'association SOS Forêt Dordogne est née de la rencontre de citoyens opposés aux pratiques de la sylviculture industrielle, soucieux de la préservation des paysages de forêt traditionnelle en Dordogne et désireux de promouvoir et participer à une gestion forestière respectueuse du vivant, de la biodiversité comme des conditions de travail des forestiers. Nous appelons de nos vœux la relocalisation de la filière bois au plus près des besoins locaux et nous nous opposons aux exportations de bois et à la mécanisation intensive de la sylviculture dite moderne.

L'association SOS Forêt Dordogne est un collectif œuvrant pour la sauvegarde des forêts traditionnelles et des milieux naturels en Périgord.

Elle a pour vocation notamment de sensibiliser citoyens et élus sur l'intérêt de mieux gérer la forêt, de protéger celle-ci de pratiques illégales ou nuisibles, d'influer sur les réglementations locales ou nationales, d'informer sur les alternatives vertueuses ou d'initier des groupements d'achats de forêts.

Dès la création de l'association, en juillet 2021, nous avons souhaité mettre en place un fonctionnement le plus démocratique possible. L'assemblée générale fondatrice a opté pour une association composée de membres pouvant avoir deux statuts différents : simple adhérent ou membre du collège et co-président. Un fonctionnement collégial pour des êtres coopératifs.



**Vincent
SURY**
SOS
SOS FORÊT Dordogne
La forêt est notre avenir

Programmatique de la France Insoumise

• Produire l'énergie autrement :

- **Les formations et les filières industrielles devront être structurées en conséquence.**
 - *Encourager les bioénergies (biomasse et biogaz) : faire augmenter la production de bois énergie de 50%, sans sylvicultures dédiées, et avoir recours au biogaz (méthanisation), sans consacrer de terres à la seule production d'énergies, conformément au scénario Afterres*
- **Intégrer l'énergie dans les choix d'aménagement**
 - *Nous veillerons à ce que les outils de planification énergétique, à l'échelle nationale et territoriale, respectent l'obligation de prise en compte de l'énergie dans les schémas d'aménagement du territoire.*
 - *L'État devra montrer l'exemple, par exemple en intégrant une évaluation systématique de l'impact énergétique et en CO2 de la commande publique, et en lançant un grand chantier de rénovation des bâtiments publics.*
 - *Dans le cadre de l'application de la règle verte (se reporter au livret thématique dédié dans la même collection), le critère de minimisation de l'impact écologique ne devra pas être sacrifié au prétexte de rentabilité économique à court terme dans le choix des filières.*
 - *Les projets publics débattus démocratiquement feront l'objet d'un contrat de service public, déclinant des objectifs précis et des statistiques de suivi.*
 - *Un investissement dans la recherche publique sur ce secteur facilitera la sortie des énergies non-renouvelables (fossiles et nucléaire). Cette attitude ouverte permettra de se libérer des intérêts privés de rentabilité à court terme, vis-à-vis des avancées technologiques.*
 - *La mise en place d'un groupe d'expert-es indépendant-es, permettant d'établir les avantages et inconvénients de chaque filière et la faisabilité des scénarios, aidera à la prise en main démocratique de la politique énergétique.*

Les industries sont de plus en plus nombreuses à utiliser le bois-énergie pour leurs besoins en chaleur, voire pour l'électricité (cogénération). La filière bois-énergie représente ainsi 1,3 milliard d'euros de valeur ajoutée annuelle et 50 000 emplois non délocalisables, bien ancrés dans les territoires. Pour fournir 146 terawattheures (TWh) par an d'ici à 2030 (102 TWh en 2021), le secteur aurait besoin de 21 000 emplois supplémentaires, allant des métiers manuels à l'ingénierie.

Il s'agit donc d'une industrie dont le rôle ne saurait être mésestimé dans l'économie française. Mais dans une période où les forêts constituent l'instrument majeur contre le dérèglement climatique, il est difficile de concevoir le bois-énergie comme autre chose qu'un complément à d'autres usages, par exemple de la construction. En aucun cas il n'apparaît pouvoir être la destination prioritaire de la transformation du bois, malgré l'émergence de nouveaux produits, comme les biocarburants à base de bois et le développement de chaufferies en biomasse.

Le caractère renouvelable du bois-énergie est en débat depuis plusieurs années au Parlement européen, où sa neutralité carbone fait l'objet de vifs échanges. Le bilan neutre en carbone du bois-énergie et du bois pour la construction repose en effet sur une méthode de calcul de compensation qui prend en compte le temps que l'arbre a mis à accumuler le CO₂. Mais dans le cas du bois énergie, le CO₂ absorbé est rendu à l'atmosphère lors de la combustion, qui est courte, tandis que le temps pris par les arbres pour accumuler du CO₂ a pris des décennies, voire des siècles. On rappellera en sus que toutes les parties de l'arbre sont théoriquement valorisables en matériaux de construction (comme le lamellé collé ou l'OSB qui permet de faire des parois de maison à ossature en bois) ou pour l'isolation ; rien n'obligerait à brûler le bois, même pour les résidus.

Le Parlement européen a voté, dans le cadre de la révision de la directive RED II (Renewable Energy Directive II, appelée à devenir RED III), des dispositions qui excluent des énergies renouvelables une très large majorité du bois-énergie issu de la forêt (la « biomasse ligneuse primaire ») ainsi que son accès aux aides publiques. Le Parlement européen estime en effet que la combustion du bois favorise la déforestation, détruit les habitats naturels et fragilise le rôle de puits de carbone que jouent les forêts dans la lutte contre le changement climatique. Pour la Fédération française du bois, le bois-énergie est au contraire indispensable à une gestion forestière durable, dans un contexte où nous devons aider nos forêts à s'adapter au changement climatique et où nous devons les entretenir de façon à limiter au maximum les risques d'incendies. Le bois-énergie apporterait ainsi aux propriétaires forestiers un complément de revenu indispensable à l'entretien de leur patrimoine forestier.

Contacts presse

- **Catherine COUTURIER**

- M Quentin PICQUENOT **06.63.31.79.36**

Bibliographie

- **L'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers**

Rapport d'information

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/adaptation_changement_climatique_politique_forestiere?fbclid=IwAR0orypp89UdYI6VZ7ChigVJ53o6T3MmehfMVIX5MDChcW_SPULaesOtkkE

- **Pourquoi les forêts françaises absorbent de moins en moins de carbone**

Par Gary Dagorn Publié le 14 octobre 2023

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/10/14/pourquoi-les-forets-francaises-absorbent-de-moins-en-moins-de-carbone_6194399_4355770.html

- **Déforestation : le monde va « dans la mauvaise direction » pour l'arrêter d'ici 2030, alerte un rapport**

Par SudOuest.fr avec AFP Publié le 24/10/2023 à 9h15.

<https://www.sudouest.fr/environnement/climat/deforestation-le-monde-va-dans-la-mauvaise-direction-pour-l-arreter-d-ici-2030-alerte-un-rapport-17192511.php>

- **Canopée lance une campagne d'«action directe» contre les coupes rases**

Par Chrystelle Carroy/Forestopic publié le 5 juin 2020

<https://www.forestopic.com/fr/foret/les-acteurs/1106-canopee-lance-campagne-action-directe-contre-coupes-rases>

- **Une usine de granulés bois pourrait être bâtie pour 25 millions d'euros à Guéret en 2024**

Par Éric Donzé La Montagne du 09/10/2023

https://www.lamontagne.fr/gueret-23000/actualites/une-usine-de-granules-bois-pourrait-etre-batie-pour-25-millions-d-euros-a-gueret-en-2024_14384169/

- **PEFC : LES 3 FAILLES MAJEURES À CORRIGER**

C'est un petit logo discret que l'on trouve sur de nombreux produits du quotidien : PEFC. En théorie, cette certification...

Publié le 24/02/2023 Rédigé par Canopée

<https://www.canopee.org/le-media/analyses/pefc-les-3-failles-majeures-a-corriger/>

- **Livret thématique de l'Avenir en commun**

- "FORÊT : Respecter ce bien commun et ceux qui y travaillent"

<https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/foret/>

- "ÉNERGIE - 100% renouvelable : sortir des énergies fossiles et du nucléaire"

<https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/energie/>